

Saint Denis, le 1^{er} février 2022

ARRETE n°26 /ARS/2022

Portant désignation des membres permanents et spécifiques de la commission d'information et de sélection de l'appel à projet pour la création de 36 lits halte soins santé

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé La Réunion
Chevalier de la Légion d'honneur**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L313-1 à L313-9 ; R313-1 à R313-7-8 ;
- Vu** le code de la santé publique et notamment ses articles L1451-1 et R1451-1 à R1451-4 ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu** le décret du 18 décembre 2019 portant nomination de Madame Martine LADOUCETTE en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion ;
- Vu** l'arrêté n°291/2021 du 29 décembre 2021 portant sur la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de La Réunion ;
- Vu** l'arrêté n°293/2021 du 29 décembre 2021 relatif à la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de La Réunion ;
- Vu** l'avis d'appel à projet du 27 septembre 2021 - " Création 36 lits halte soins santé sur le territoire de La Réunion "

Considérant que l'installation de la nouvelle Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie le 6 décembre 2021 n'a pas permis de procéder à la réunion des commissions spécialisées et à la désignation des représentants au sein de la commission d'information et de sélection de l'appel à projet ;

Considérant les validations des désignations par la présidente de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie

ARRETE

Article 1^{er} : sont désignés membres siégeant avec voix délibérative à la commission d'information et de sélection d'appels à projet pour la création de 36 lits halte soins santé sur le territoire de La Réunion :

a) Au titre de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion (4 membres) :

- la directrice générale de l'Agence de Santé La Réunion, ou son représentant, Présidente ;
- la directrice de l'animation territoriale et des parcours de santé ou son représentant ;
- la co-directrice de la régulation et de la gestion de l'offre de santé ou son représentant ;
- le conseiller médical en charge du secteur médico-social ou son représentant.

b) Au titre de la représentation d'usagers (4 membres) :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
2 Représentants de personnes confrontées à des difficultés spécifiques	Véronique MINATCHY, représentante de l'association Le Lien Guylaine CAILLÈRE, représentante de l'association RIVE	Brigitte LAGARDÈRE-EYMERY, représentante de l'association Le Lien <i>En attente de désignation</i>
1 Représentant d'associations de personnes en situation de handicap	Carole HEINRICH, Représentante de l'AFM Téléthon	<i>En attente de désignation</i>
1 Représentant d'associations	Gabrielle FONTAINE,	Sylvie AGNEZ, représentante de

de retraités et de personnes âgées	représentante de l'association France Alzheimer Réunion,	l'association France Alzheimer Réunion
------------------------------------	--	--

Article 2 : sont désignés membres siégeant avec voix consultative à la commission d'information et de sélection d'appels à projet pour la création de 36 lits halte soins santé sur le territoire de La Réunion :

- a) Au titre des personnalités qualifiées :
- Aurore FONTAINE (Coordinatrice des PASS) ;
 - Un représentant de la Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS) de La Réunion.
- b) Au titre des représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux (2 représentants) :
- Christian ABONNEL, représentant du GCS-UCSD « Un chez soi d'abord La Réunion » ;
 - Frédéric POTHIN, représentant de la FEHAP Océan Indien.
- c) Au titre des représentants d'usagers spécialement concernés par l'appel à projet (2 représentants) :
- Andréa LE CALVE, représentante de la Fédération Santé Habitat ;
 - Nadia RAMIN, représentante de la Mutualité française.
- d) Au titre des personnels des services techniques, comptables ou financiers de l'Agence Régionale de Santé La Réunion (4 représentants) :
- Jean-Luc GIVRAN, chargé de mission DRGOS ;
 - Sylvie GALY, chargée de mission DRGOS ;
 - Julia BRULIN, chargée de mission DRGOS ;
 - Jacqueline LEBON BERTIL, chargée de mission DG.

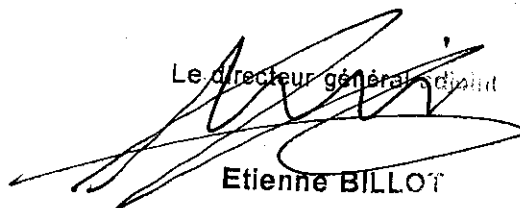
Article 3 : La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Saint Denis, 17 rue Félix Guyon, 97400 Saint Denis, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} février 2022

1/ La Directrice Générale,

Le directeur général adjoint



Etienne BILLOT